

secours que vous avez obtenus de ces corps ; pouviez-vous trouver les mêmes ressources chez les particuliers ? Les particuliers ont fait tout ce qu'ils ont pu ; ils ont fait peut être au-delà de ce qu'on pouvoit en espérer ; mais y a-t-il de comparaison entre ce que les particuliers ont fait , & ce qu'ont fait les corps ecclésiastiques ?

L'état lui même , de quelle abondante ressource ne lui sont pas nos abbayes ? Sommes-nous en guerre ? on y trouve des vivres , des munitions de bouche , des fourrages , des pailles , des bois de construction ; & lorsqu'il s'est agi de venir au secours de l'état par des dons gratuits , les corps ecclésiastiques de nos provinces se sont toujours empressés de donner des preuves de leur patriotisme , quoique leurs biens fussent absolument soumis aux mêmes charges que ceux des laïcs.

En vendant les biens ecclésiastiques , on détruit donc tout principe politique. On avoit une source d'abondance , on la tarit. Nos voisins l'ont fait , ils l'ont fait pour effacer à jamais jusqu'au souvenir de la Religion catholique ; en ont-ils retiré quelque avantage politique ? Le plus grand usurpateur des biens des monastères , Henri VIII , roi d'Angleterre , n'en a pas moins fait deux fois banqueroute. Consultez les Anglois d'aujourd'hui , & vous saurez que depuis cette révolution , la taxe pour subvenir aux besoins des pauvres , va à peu près au quart du revenu de l'état.

Telles sont les réflexions que doit faire tout ami de la Religion , tout bon citoyen , tout François. Il en est d'autres qui sont particulières à nos provinces , & toutes , d'un ordre majeur.

Il n'y a pas de provinces où il y ait autant de biens ecclésiastiques que dans les nôtres :